Liberte Politique
/

Les prochaines étapes de l'adoption de la PMA

Article rédigé par *Le Figaro*, le *23 janvier 2020*

Le Sénat supposé de droite a lâchement voté la loi pour l'extension de la PMA aux "couples" de femmes. Quelle sera la suite du processus, combien de temps encore vivrons-nous dans un pays où le bon sens règne ? C'est peut-être déjà trop tard nous direz-vous ...

Le Sénat a voté mercredi 22 janvier la PMA pour toutes, mais a renoncé à faire rembourser par la Sécurité sociale la procréation médicalement assistée étendue aux femmes célibataires et homosexuelles.

Adopté par l'Assemblée nationale fin octobre, le texte concernant l'ouverture de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes avait généré de nombreux amendements et de longues discussions : 4600 amendements déposés ont donné lieu à des dizaines d'heures de débats au sein de l'hémicycle. Alors que les opposants à la PMA ont tenté de faire entendre leur voix dimanche, les amendements de suppression de l'article premier, portés par les sénateurs de la majorité de droite, ont été rejetés et l'article 1 de la loi voté. Le Figaro vous détaille les prochaines étapes de l'adoption de la loi.

22 janvier : vote de l'article 1 de la loi sur la bioéthique

Mercredi 8 janvier, les sénateurs ont adopté en commission le projet de loi de bioéthique. Ils y ont apporté des modifications, mais sans remettre en cause l'essentiel du texte déjà voté par l'Assemblée nationale. C'est dans une ambiance toute différente qu'a eu lieu le mardi 21 janvier le refus de l'amendement sur la suppression de l'article premier du texte. Portés par des sénateurs de la majorité sénatoriale LR et centristes, mais aussi par un élu LREM, les amendements de suppression de cet article ont été rejetés par 126 voix pour, 162 contre et 37 abstentions, au terme d’un débat nourri. «Le Sénat est très partagé», avait reconnu sur Sud Radio Bruno Retailleau, le président LR au Sénat. «L’article 1 a été sauvé», s’est réjouie la sénatrice PS Laurence Rossignol sur Twitter.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :
https://www.lefigaro.fr/actualite-france/loi-de-bioethique-le-calendrier-d-adoption-du-texte-20200123